

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130328-2013\_A022-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2013  
Date de réception préfecture : 08/04/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A022**

## **OBJET : Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes**

Le 28 mars 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amarlia - MONDOLONI Jean-Claude - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIN Jacky - POITOU Frédéric - PORTE Henri-Michel - QUARANTA Alain - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - BERNARD Christine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRAMI Héliot donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle donne pouvoir à MERGER Reine - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GARNIER Ellane donne pouvoir à SLISSA Monique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - NICOLAOU Jean-Claude donne pouvoir à CIOT Jean-David - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PIERRON Liliane donne pouvoir à LOUIT Christian - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - TERME Françoise donne pouvoir à BENON Charlotte - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AREZKI Alain - CATELIN Mireille - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - LECLERC Jean-François - MEDVEDOWSKY Alexandre - PERRIN Jean-Claude - POTIE François - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

**Monsieur Régis MARTIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 28 MARS 2013**

Rapporteur : Régis MARTIN

**Thématique : Ressources Humaines**

**Objet : Ajustements et modifications de postes**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet les ajustements, modifications et créations de postes dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs.

## **I. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES :**

### **Au sein de la Direction de la Politique de la Ville – Cité des Métiers :**

Par délibération n° 2003-A309 en date du 12 décembre 2003, le Conseil Communautaire a créé lors de transfert des compétences, un emploi spécifique de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des professeurs

Suite au départ à la retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C491).

### **Au sein du Centre de Formation des Apprentis :**

Par délibération n° 2003-A309 en date du 12 décembre 2003, le Conseil Communautaire a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Suite au départ à la retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C506).

### **Au sein de la Direction de la Culture**

Suite à l'engagement des travaux pour la Médiathèque de Pertuis, il est proposé afin de débiter le projet sur ses aspects financiers (définition des besoins et des budgets associés), matériels (nature du fond, choix des supports – numériques / papiers...) et humains (définition des besoins et des budgets associés), de créer un poste de catégorie A ouvert en filières administrative et culturelle qui sera pourvu en cours d'année 2013 (A1020).

Le coût total (brut et charges patronales) en année pleine de ce recrutement s'élève à **58 113€**.

### **Au sein de la Direction Collecte des Déchets Ménagers :**

Par délibération n° 2010-A138 en date du 22 octobre 2010, le Conseil Communautaire a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Suite à la réussite à concours d'un agent de l'établissement, compte tenu des missions qui lui sont confiées et après avis favorable de sa hiérarchie, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux (B847).

Par délibération n° 2003-A130 en date du 27 juin 2003, le Conseil Communautaire a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé d'étendre le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C260).

Par délibération n° 2002-A161 en date du 12 décembre 2002, le Conseil Communautaire a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé d'étendre le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C366).

Par délibération n° 2007-A321 en date du 19 octobre 2007, le Conseil Communautaire a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé d'étendre le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C680).

### **Dans le cadre de la Gestion de la Mobilité Interne**

Par délibération n° 2002-A161 en date du 13 décembre 2002, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Suite à la mobilité interne de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé d'étendre le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C215).

## **II. CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DE LA PISCINE DE JAS DE RHODES**

Dans le cadre de la fin des travaux et de l'ouverture au public de la piscine de Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau prévue dans le courant de l'été 2013, pour assurer la surveillance et l'enseignement des cours de natation, il vous est proposé de créer :

- 5 postes de catégorie B ouverts dans le cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives (B 1015, B1016, B1017, B1018, B1019).

Le coût total (brut et charges patronales) en année pleine de ces 5 recrutements est de : **217 145 €.**

## **III. MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX D'UN AGENT DE CATEGORIE B AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (E.P.C.C.), ECOLE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE**

Cette mise à disposition concerne un rédacteur territorial, qu'il vous est proposé, sur demande de l'E.P.C.C. et avis favorable de l'intéressée, de mettre à disposition à compter du 1<sup>er</sup> février 2013 auprès de l'établissement et pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Cette mise à disposition se fera à titre gracieux du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2013 et à titre onéreux à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et jusqu'à son terme ; l'E.P.C.C. remboursera à la Communauté du Pays d'Aix la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes, ainsi que les autres charges expressément prévues par les textes.

## **IV/ MISE EN ŒUVRE D'UNE MISSION D'ASSISTANCE - FIXATION DU TARIF DES VACATIONS**

Une mission d'assistance technique sera mise en oeuvre dans le cadre des grands projets structurants (notamment celui de la Ligne à Grande Vitesse), rémunérée sur la base de vacations à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Ces interventions seront tarifées à hauteur de 54,45 euros bruts, soit un coût chargé horaire de 77,83 euros et seront réglées sur présentation d'un état d'heures visé par la Direction Générale des Services.

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 mars 2013

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements, les modifications et créations des postes dans le cadre des besoins de service et de la gestion du tableau des effectifs dans les conditions visées au présent rapport ;
- **APPROUVER** les termes de la mise à disposition par la Communauté du Pays d'Aix auprès de l'E.P.C.C. - Ecole d'Art d'Aix-en-Provence - d'un agent de catégorie B, tels que décrits dans le rapport ;
- **APPROUVER** la mise en œuvre de la mission d'assistance et le tarif des vacances fixé ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution du présent rapport.

**OBJET : Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes**

## Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



04 AVR. 2013